

BULLETIN TYPE: Notice to Issuers
BULLETIN DATE: December 20, 2004
Re: Exchange Deferral to TSX Policy for Tier 1 Issuers

Currently TSX Venture Tier 1 Issuers are provided with the option of structuring their transactions using the rules applicable to Toronto Stock Exchange (TSX) issuers. Effective January 1, 2005, significant amendments to the rules contained in Part V, VI and VII of the TSX Company Manual (the Amended Rules) come into effect. In particular, the rules governing standards, practices and changes in capital for non-exempt issuers are affected.

The Amended Rules have been specifically designed for issuers listed on TSX, and may not be appropriate for all TSX Venture Tier 1 Issuers. As such, as of January 1, 2005, Tier 1 Issuers will not be permitted to use the TSX Amended Rules.

TSX Venture Exchange is currently re-evaluating the Minimum Listing Requirements applicable to Tier 1 Issuers. It is expected that these requirements will be amended to better define the premier issuers listed on TSX Venture Exchange. When the new Tier 1 requirements are introduced, Issuers qualifying to list on Tier 1 will be able to use the TSX Amended Rules. Until further notice, Tier 1 Issuers will be able to continue using the TSX rules that have been in place up to January 1, 2005.

The TSX Amended Rules can be found at:
<http://www.tsx.com/en/productsAndServices/listings/tse/resources/resourceManual.html>

If you have questions about these changes, please contact:

In British Columbia: Susan Copland, Phone: 604-643-6531, Fax: 604-688-5041.

In Alberta: Peter Varsanyi, Phone: 403-218-2860, Fax: 403-237-0450

In Ontario: Ungad Chadda, Phone: 416-365-2206, Fax: 416-365-2224.

In Québec: Louis Doyle, Phone: 514-788-2407, Fax: 514-788-2421.

TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs
DATE DU BULLETIN : Le 20 décembre 2004
Objet : Suspension de l'application des politiques de la TSX aux émetteurs du groupe 1

Actuellement, les émetteurs du groupe 1 de la Bourse de croissance TSX ont la possibilité de structurer leurs opérations selon les règles applicables aux émetteurs de la Bourse de Toronto (TSX). Le 1^{er} janvier 2005, des modifications importantes qui ont été apportées aux règles des parties V, VI et VII du *Guide à l'intention des sociétés* de la TSX (les « règles modifiées ») entrent en vigueur. Les modifications touchent notamment les règles régissant les normes et pratiques ainsi que les changements dans la structure du capital à l'égard des émetteurs non dispensés.

Les règles modifiées ont été élaborées plus particulièrement en fonction des émetteurs inscrits à la TSX, et il est possible qu'elles ne conviennent pas à tous les émetteurs du groupe 1 de la Bourse de croissance TSX. Par conséquent, au 1^{er} janvier 2005, les émetteurs du groupe 1 ne pourront plus s'appuyer sur les règles modifiées de la TSX.

La Bourse de croissance TSX réévalue actuellement les exigences minimales d'inscription applicables aux émetteurs du groupe 1. Elle prévoit que ces exigences seront modifiées de façon à mieux définir les critères d'admission à ce groupe d'émetteurs inscrits à la Bourse de croissance TSX. Lorsque les nouvelles règles visant le groupe 1 seront mises en application, les émetteurs qui répondent aux exigences d'inscription du groupe 1 pourront s'appuyer sur les règles modifiées de la TSX. Jusqu'à

nouvel ordre, les émetteurs du groupe 1 peuvent continuer de s'appuyer sur les règles de la TSX qui sont en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2005.

Vous trouverez les règles modifiées de la TSX au :

<http://www.tsx.com/fr/productsAndServices/listings/tse/resources/resourceManual.html>

Veillez communiquer avec l'une des personnes suivantes si vous avez des questions au sujet de ces modifications :

En Colombie-Britannique : Susan Copland, tél. : (604) 643-6531; téléc. : (604) 688-5041

En Alberta : Peter Varsanyi, tél. : (403) 218-2860; téléc. : (403) 237-0450

En Ontario : Ungad Chadda, tél. : (416) 365-2206; téléc. : (416) 365-2224

Au Québec : Louis Doyle, tél. : (514) 788-2407; téléc. : (514) 788-2421
